

# FAIRE DE LA CRISE UNE OPPORTUNITÉ : POUR UN « NEW DEAL » FRANÇAIS

Par Laurence Daziano

Maître de conférences en économie à Sciences Po  
et membre du conseil scientifique de la Fondation pour l'innovation politique.



La crise sanitaire, économique, sociale et, probablement, politique dans les prochains mois, initiée par la diffusion mondiale d'un virus apparu à Wuhan fin 2019, représente le choc économique le plus important jamais connu en temps de paix. Le PIB européen devrait ainsi reculer d'au moins 10 points et, en quelques semaines, les États-Unis sont passés du taux de chômage le plus bas de leur histoire (3,5 % en mars 2020) au taux le plus élevé (13,3 % en mai 2020), dépassant même les chiffres de la Grande Dépression des années 1930.

Par ailleurs, loin d'être contenue à la période de confinement, la crise va continuer à produire ses effets pendant plusieurs mois en raison de la fermeture des frontières, de la chute de la consommation et des faillites d'entreprises. Ce sera notamment le cas en France, où l'activité économique s'est interrompue plus longtemps que chez nos partenaires européens. Cette crise sanitaire vient perturber toutes les statistiques économiques.

Désormais, il ne suffit plus de disserter sur le « monde d'après » mais il s'agit plutôt de tirer les conséquences des erreurs du « monde d'avant », notamment sur notre capacité à réaffirmer notre communauté de destin et à réformer en profondeur notre modèle économique et social. Dans cette perspective, les quelques idées énoncées ci-après pourraient constituer la colonne vertébrale d'un « New Deal » français.

Tout d'abord, l'ampleur et la profondeur de la crise justifient un geste politique fort du président de la République, ce que ne constitue pas la mise en place du gouvernement Castex ou la nomination de François Bayrou comme haut-commissaire au Plan. Il aurait fallu un gouvernement d'union nationale, resserré sur les défis à relever pour engager de véritables réformes.

Ensuite, afin de renouer avec l'esprit du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) créé en 1946 par le général de Gaulle sous l'impulsion de Frédéric Joliot-Curie, trois hauts-commissariats pourraient être créés dans les secteurs jugés stratégiques de notre politique nationale : un haut-commissariat à l'énergie (incluant le nucléaire et les énergies renouvelables), un haut-commissariat aux risques épidémiologiques (pour renouer avec l'esprit de Pasteur) et un haut-commissariat à la relocalisation industrielle. Chacun d'entre eux reprendrait les fonctions exercées aujourd'hui par les ministères en charge de ces différents domaines. Dans ces secteurs, la France a des atouts immenses à faire valoir – notamment en termes de compétences humaines et industrielles – qui doivent s'inscrire dans une action stratégique de long terme.

Par ailleurs, une fois la crise passée, le plan économique de relance devrait s'attacher à promouvoir une économie décarbonée. Cela devrait passer notamment par plusieurs mesures, à savoir :

- l'adoption d'un vaste plan « Énergie 2040 » d'investissement dans l'énergie nucléaire, portant sur la période 2020-2040, pour ne plus reporter les nécessaires investissements dans notre filière énergétique ;
- la création d'un fonds stratégique « vert » par la mise en commun de capitaux de la Caisse des dépôts et consignations, de la Banque publique d'investissement (BPI) et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), avec un double objectif : la rénovation énergétique de l'ensemble des logements en dix ans et l'appui à la filière française des services à l'environnement (eau, déchets, *smart city*, biodiversité...) ;
- la relocalisation des industries stratégiques avec l'adoption d'un plan « Industrie 2030 » visant à identifier les filières stratégiques (pharmaceutique, numérique, énergétique...) devant faire l'objet de financements et d'une obligation de part française dans la production ; sur ce sujet, la question plus large d'un *Buy European Act* devrait être posée avec nos partenaires européens, le cas échéant par le biais d'une coopération renforcée afin de contourner la règle de l'unanimité des Vingt-Sept ;

- la crise pourrait également être saisie comme une opportunité pour les grandes entreprises françaises, avec la consolidation à venir des secteurs industriels en Europe, à l'instar du secteur aérien ou numérique. Avec l'appui de l'État, Air France-KLM ou Orange pourraient ainsi bénéficier de l'après-crise en Europe quand des consolidations interviendront ;
- l'adoption d'une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne, sujet trop longtemps reporté et jamais adopté, alors que le changement de discours à Berlin ou La Haye semble indiquer que certains de nos partenaires européens sont désormais prêts à avancer rapidement sur ce dossier hautement stratégique.

Enfin, le plan de relance économique doit être couplé avec une réforme fiscale d'ampleur et immédiate, fondée sur quatre principes :

- la préservation du pouvoir d'achat des classes moyennes par une baisse massive de l'impôt sur le revenu de 25 % en deux ans. Le système fiscal français finit par atteindre le seuil haut de la courbe de Laffer, il faut inverser massivement la tendance pour relancer la consommation, quitte à accroître momentanément le déficit public dans cette période inédite, justement propice à des gestes forts ;
- l'adoption d'une double règle d'or nationale : le financement du régalién à hauteur de 3 % du PIB et l'obligation de consacrer au moins 25 % de ces montants au fonctionnement et à l'investissement ;
- le fléchage d'un plan d'investissement « Hôpital 2030 » pour la recherche médicale et l'hôpital, sous réserve d'une réforme d'ensemble de la santé en France, incluant la médecine de ville ;
- la contrepartie à la baisse de l'impôt sur le revenu et à la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation serait, pour les cinq années à venir, la suppression de la moitié des RTT (journées de réduction du temps de travail) afin de financer l'effort national de reconstruction.

En conclusion, il est urgent de réfléchir à une politique économique, fiscale, industrielle et sociale globale, au risque de voir les mesures sectorielles, sans cohérence d'ensemble, l'emporter, ce qui aurait pour effet de rater la sortie de crise.

Ce texte a été rédigé le 26 mai 2020, actualisé et publié le 3 septembre 2020.